



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N° 49

Adopté le 25 novembre 2003

Renouvellement d'agrément pour la période 2004 - 2006 des asbl Molenbeek Formation, Centre Anderlechtois de Formation (CAF) et Centre de Formation d'Animateurs (CFA) dans le cadre du décret du 27 avril 1995 et de son arrêté d'application du 18 octobre 2001

En sa séance du 25 novembre 2003, la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement a rendu un avis favorable sur le renouvellement des agréments des asbl Molenbeek Formation, Centre Anderlechtois de Formation (CAF) et Centre de Formation d'Animateurs (CFA), tel que proposé par l'administration de la Commission communautaire française pour la période 2004 - 2006.